



Syndicat Intercommunal pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14/12/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	30	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 14 Décembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 05/12/2017.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. RINCHEVAL Alain, M. GAUBOUR Jacques, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. RICHARD Eric, M. SPECQ André, Mme GUINVARCH Eliane, M. ROUET François, M. FALLOT Frédéric, M. BRUNETEAU Claude, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. ZADROS Richard, M. MAILLE Jean-Marie, M. DUPUTEL David, Mme EULLER Geneviève, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. RENAULT Jacques
Suppléant(s) : M. MAILLE Jean-Marie (de M. MULLER Patrick)

Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. SCHMITT Georges, M. CASSILDE Max, M. MULLER Patrick, M. BACLET Gilles, M. FERRACHAT Sébastien, M. BARA Mourad, M. LAMBLIN Christian, M. FLAHAUT Richard, M. DUSART Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. LE MESTRE Claude, M. CAILLAUD Pascal

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUINVARCH Eliane

2017-043 – Tarification de la redevance assainissement au 1er Janvier 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que conformément au programme d'investissement établi jusqu'en 2024 s'élevant à 36 000 000.00 millions d'euros, à la baisse constatée du volume d'eau consommée et à la diminution des aides des partenaires financiers, il a été proposé au comité en 2016 de revoir le calcul de l'harmonisation de la redevance assainissement pour obtenir le tarif de 2€ en 2018, sauf pour les communes dont la redevance était supérieure à 2€, jusqu'à obtenir le prix cible de 2.20€ HT en 2020.

Le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2018 est fixé à :

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 01/01/2018	
Communes	Redevance HT
Asnières-sur-Oise	2.00 €
Bellefontaine	2.00 €
Chaumontel	2.0667 €
Coye-la-Forêt	2.2000 €
Fosses	2.1278€
Jagny-sous-Bois	2.00 €
La Chapelle-en-Serval	2.00 €
Lassy	2.00 €
Le Plessis-Luzarches	2.00 €
Luzarches	2.00 €
Marly la Ville	2.2000 €
Marly la Ville Hameau de la sucrerie (part collecte siceub Part transport et traitement SIAH)	Part collecte SICTEUB 1.0900€ *
Mortefontaine	2.00 €
Noisy-sur-Oise	2.00 €
Orry la Ville	2.00 €
Plailly	2.00 €
Pontarmé	2.00 €
Saint-Witz (ZI)	2.00 €
Seugy	2.00 €
Survilliers	2.00 €
Thiers-sur-Thève	2.00 €
Viarmes	2.00 €

- **La part transport et traitement perçue par le SIAH sera de 1.35 € en 2018. Le montant total de la redevance s'élève à 2.44 €.**

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les montants de la redevance SICTEUB 2018, inscrite au regard de chaque commune sur la base d'un prix de l'eau « cible 2020 » s'élevant à 2.20 € HT pour chaque commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 15/12/2017
Le Président

